L'ÉVOLUTION DE LA JURISPRUDENCE SOCIALE BELGE FACE AUX PREUVES ILLICITES : DE L'EXCLUSION SYSTÉMATIQUE À UNE APPROCHE PRAGMATIQUE ET NUANCÉE

ALLISON FIORENTINO
Maître de conférences, Université de Rouen, Membre du Centre Universitaire Rouennais d'Études Juridiques (CUREJ, EA 4703)

RÉSUMÉ

Cet article explore l'évolution de la jurisprudence sociale belge sur l'admissibilité des preuves illicites. Après une période d'exclusion systématique, l'arrêt *Antigone* de 2003 a permis une approche plus souple, étendue au droit social en 2008. L'analyse met en lumière les critères d'appréciation actuels ainsi que les tensions entre la recherche de la vérité judiciaire et la protection des droits des travailleurs.

MOTS-CLÉS : Preuves illicites, jurisprudence Antigone, droit social belge, admissibilité des preuves, droits des travailleurs.

ABSTRACT

This article explores the evolution of Belgian social jurisprudence regarding the admissibility of illicit evidence. After a period of systematic exclusion, the 2003 *Antigone* ruling introduced a more flexible approach, extended to employment law in 2008. The analysis highlights current assessment criteria and the tensions between the pursuit of judicial truth and the protection of workers' rights.

KEYWORDS: Illegal evidence, Antigone case law, Belgian labour law, Admissibility off evidence, Rights of workers.